

## MINISTERE DE LA DEFENSE

Date: 22/11/2010

10-11/06



DIRECTION INTERARMEES DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

## **SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES**

Approuvé par décret en date du 17 Avril 2013 Publié au JO n°0092du 19 Avril 2013

Faisceau hertzien de : SAINT-NAZAIRE - Chémoulin (LOIRE-ATLANTIQUE) SAINT-JEAN DE MONTS (VENDEE)

Centre radioélectrique de : SAINT-NAZAIRE - Chémoulin ANFR N° 044 057 0004

longitude: 002°17' 54" W latitude: 47°14' 03" N altitude: 15 mètres NGF

hauteur du support : 48 mètres hors sol hauteur antenne : 34 mètres hors sol

> Centre radioélectrique de : SAINT-JEAN DE MONTS ANFR N° 085 057 0001

longitude: 002°06' 11" W latitude: 46°48' 19" N altitude: 10 mètres NGF

hauteur du support : 37 mètres hors sol hauteur antenne : 29 mètres hors sol

**COMMUNES SOUS SERVITUDES** 

DOMAINE PUBLIC MARITIME

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

85011 - BARBATRE

85012 - LA BARRE-DE-MONTS 85164 - NOTRE-DAME-DE-MONTS 85234 - SAINT-JEAN-DE-MONTS

AUTORITE A CONSULTER

ESID de RENNES Quartier Marqueritte BP 14 35998 RENNES ARMEES

Echelle du plan :

- longueur (X): 50000

- hauteur (Y): 1000

REMARQUE:

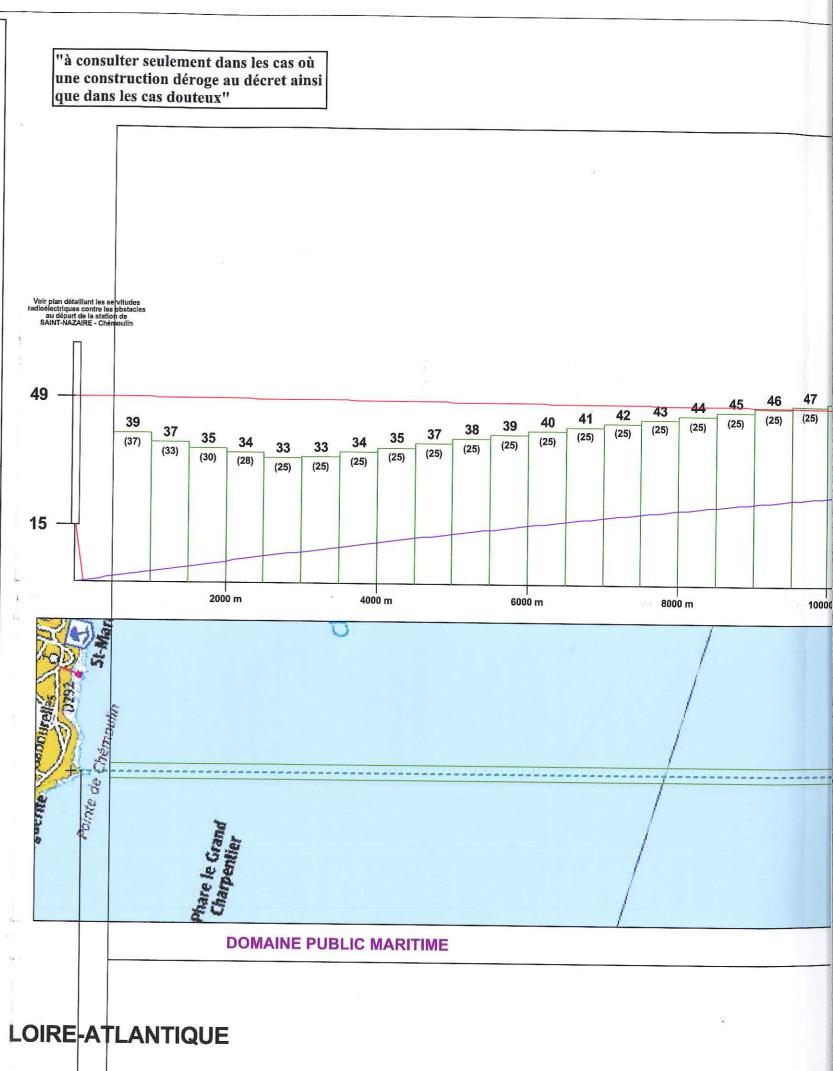
l'environnement est pris en l'état, au jour de l'établissement de ces servitudes, sans qu'aucune mise en conformité des obstacles existants ne soit envisagée.

Cotes maximales (en mètres NGF) à ne pas dépasser : NGF = Nivellement Général de la France

138 132

Zone spéciale de dégagement :





## Zone spéciale de dégagement

**VENDEE** 

